



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrNP du 01.01.2023)

Situation : Rue du Village 7, 1187 Saint-Oyens

Parcelle N° : 162

Propriété de : M. et Mme Guillaume et Léa Loffroy

Requérant : M. et Mme Guillaume et Léa Loffroy

Objet : Abattage d'un Bouleau sur la parcelle 162, qui n'est pas répertorié dans le Plan communal de classement des arbres.

Remplacement par un Feuillu (Chêne Vert)

Sur la base du préavis positif du garde-forestier, M. Rafaël Kolly, du 30 septembre 2026 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, la Municipalité préavise favorablement à la demande de dérogation selon la condition que cet abattage sera compensé par la plantation d'un nouvel arbre au même endroit.

Date de la requête : 22 septembre 2026

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du 7 octobre 2026 au 17 octobre 2026

Saint-Oyens, le 6 octobre 2026

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Catherine Lehmann



La Secrétaire


Christine Parmelin